



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010159

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 24/12/2025 11H44 C:000008 I:39066
V/REF : 1042398
V/Email reçu le Mercredi 24/12/2025 à 11H44

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 4413
IMMEUBLE : RESID DU LAC 4413
2 SOUS LA BUCLE
39400 MORBIER

Feillens, le 13 Janvier 2026

Référence Marché: 2022-MAIN-45-220YMSV1-Dep39-0y

LOCALISATION : 2 SOUS LA BUCLE - MORBIER - RESIDENCE DU LAC - LOGT 3012 - ETG 1 - MME
GRANIER 0659034378

MOTIF : INTERVENIR POUR DETALONNAGE DE PORTES CHAMBRES 1 ET 2, SALLE DE BAIN ET
CELLIER X4
FAIRE UN JOINT AUTOUR DE LA FENETRE DE LA CHAMBRE ENTRE MUR ET PVC
AJUSTAGE DE LA PORTES INTERIEURES CHAMBRE 2 ET MEUBLE SOUS EVIER
(GAUCHE)
REGLAGE PORTE DE COULISSANTE DE PLACARD CHAMBRE 2
REGLAGE PORTE FENETRE SEJOUR A DROITE
MS00001 - MS00009 X4 - MS00005 - MS00021 X 2- MS00023 - MS00052

Donneur d'ordre : Mme L LESCUYER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 7 JANVIER 2026 A 09H15
DÉTALONNAGE DE 4 PORTES (CHAMBRE 1,2 SALLE DE BAIN ET CELLIER)
RÉGLAGE 3 PORTES (CHAMBRE 2, MEUBLE SOUS ÉVIER, PORTE PALIERE) EN ACCORD
AVEC MME LESCUYER
RÉGLAGE PORTE DE PLACARD CHAMBRE 2
RÉGLAGE PORTE FENETRE SÉJOUR
POSE JOINT ACRYLIQUE SUR FENETRE CHAMBRE 1

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 12/01/26 à 15H24 Mme L LESCUYER

GI LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 24/12/25 A 11H58 MLAURE.LESCUYER@SEMCODA.COM

EST-CE UN LOGEMENT VACANT ?

AG LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 24/12/25 A 11:55 MME L LESCUYER

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	93,06	93,06
1,00	H(s) Menuisier(joint acrylique HORS BPU)	1	67,17	67,17
4,00	MS00009-Détalonnage de Porte	1	51,70	206,80
3,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	1	62,04	186,12
1,00	MS00023-Reglage porte coulissante	1	72,38	72,38
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	1	51,70	51,70
TOTAL H.T.				677,23
T.V.A. a 10,00%				67,72
TOTAL T.T.C.En EURO				744,95

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1042398 du 23/12/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE D'OYONNAX
188, rue Anatole France
CS 30595
01117 OYONNAX CEDEX
Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

2 SOUS LA BUCLE
Résidence du Lac
39400 MORBIER

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

04413-00001-00003-00012 H / Type 3 / 01

Etage : 01

01-EE-2212-TRA-61513100

Marché : M - 230509002-1

Délai

Date limite exécution : 07/01/2026

Observations

MUT : GEOFFRAY / GRANIER

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	91,13	91,13	9,11	100,24
MS00009 Détalonnage de Porte SDB, chambre 1 & 2, cellier	4,00	50,63	202,52	20,25	222,77
MS00005 Faire joint pourtour fenêtre entre mur et PVC ch1	1,00	20,00	20,00	2,00	22,00
MS00021 Ajustage de porte intérieure compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions chambre 2 et MSE (gauche)	2,00	60,76	121,52	12,15	133,67
MS00023 Réglage de porte coulissante de placard refixation, ajustage des rails de coulisse et réglage, graissage des pièces en mouvement, y compris toutes sujétions ch2	1,00	70,88	70,88	7,09	77,97
MS00052 Réglage de porte fenêtre séjour : à droite compris réglage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	1,00	50,63	50,63	5,06	55,69
				Total H.T.	556,68
				Total TVA	55,66
				Total TTC	612,34

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX



Bon de Commande

N° : 1042398 du 23/12/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Demande de travaux suivie par CORBELIN AMELIE le 23/12/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **2 SOUS LA BUCLE Résidence du Lac 39400 MORBIER**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **24/12/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1042398